



**FORMATION PROFESSIONNELLE**

**IEEPI**

**Madame Aurélie TAMISIER**

Parc d'innovation

1 rue Jean-Dominique Cassini

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

*Nos Réf. : PE/SB/DM Cf.2017.09011*

*Objet : homologation des actions de formation*

Paris, le 20 septembre 2017

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'homologation des formations que vous dispensez, en date du 28 juillet 2017, et en application de l'article 7 de la décision n° 2011-004 du Conseil National des Barreaux, nous avons le plaisir de vous informer que le comité scientifique lui a donné un avis favorable.

Toutefois, la formation « Contrats de recherche et de développement public / privé » n'est admise que **sous réserve de la présence d'un avocat aux côtés de l'intervenant**. Dès lors, nous vous confirmerons l'homologation dès que vous nous aurez communiqué le nom et les références professionnelles de cet avocat.

La commission formation puis le bureau du Conseil National des Barreaux ont donc homologué les autres formations que vous organisez au cours du dernier trimestre 2017 et de l'année 2018, et dont vous trouverez ci-joint la liste.

Vous pouvez faire état de cette homologation sur votre papier commercial et sur votre documentation en respectant la charte graphique du visuel ci-dessous :



Vous disposez en outre du numéro d'homologation suivant : 17-038.

Vous trouverez ci-joint une notice vous précisant les règles d'utilisation du logo et de la mention des formations homologuées.

.../...



.../...

page 2

Le Conseil National des Barreaux publie la liste des formations homologuées sur son site Internet.

Il vous est rappelé que votre organisme ne pourra délivrer d'attestation de présence aux avocats mentionnant que la formation s'est déroulée conformément aux principes arrêtés par le Conseil National des Barreaux que si cette formation répond effectivement à ces critères.

Veillez croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pascal EYDOUX  
*Président*

**P.J. : 2**

Il peut être fait usage du logo Conseil National des Barreaux « formation homologuée » sur la documentation relative aux formations homologuées et uniquement sur cette documentation. Il ne peut en aucun cas être inséré dans l'en-tête du papier à lettre ni utilisé avant l'homologation effective des formations.



Ce logo vous est communiqué par le service formation du Conseil National des Barreaux sur simple demande.

Il est impératif de respecter la charte graphique suivante :

- La taille minimale est de 20 mm de large. Il n'y a pas de taille maximale du logo, il doit être agrandi ou réduit homothétiquement. Un espace minimum doit être conservé autour du logotype, qui correspond à la largeur des deux silhouettes.
- Le numéro d'homologation attribué s'insère sur la ligne prévue à cet effet sous « n° d'homologation » :
  - Typographie : Din Schriften, à défaut Arial
  - Couleur : noir
  - Gras
- Il peut être indifféremment orienté

La seule mention qu'il est admis de porter sur les formations homologuées est la suivante :

**« Cette formation a été homologuée par le Conseil National des Barreaux ».**

**INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
**LISTE DES FORMATIONS HOMOLOGUÉES LE 8 SEPTEMBRE 2017**

---

Le litige de PI : anticiper et gérer	12/09/2017 ; 17/05/2018 ; 25/09/2018
Médiation - Prévenir et résoudre les conflits autrement	14/09/2017 ; 16/11/2017 ; 21/09/2018
Négocier les contrats de protection et de transfert avec succès	20-22/09/2017 ; 14-21/09/2018
Maîtriser les contrats des droits d'auteur, du design et des créations informatiques	22/09/2017 ; 06/04/2018 ; 14/09/2018
Termsheet et accords précontractuels	29/09/2017 ; 20/03/2018 ; 28/09/2018
Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D	06/10/2017 ; 05/07/2018 ; 09/10/2018
Maîtriser les contrats brevets : bases	17/10/2017 ; 16/11/2017 ; 21/06/2018 ; 16/10/2018
Maîtriser les contrats brevets : approfondissements	18/10/2017 ; 17/11/2017 ; 22/06/2018 ; 17/10/2018
Le litige de propriété industrielle : stratégies judiciaires et aspects économiques	22-24/11/2017 ; 21-23/11/2018
Maîtriser les contrats marques	24/11/2017 ; 06/02/2018 ; 22/11/2018
Contrefaçon de brevets : agir et réagir	01/12/2017 ; 05/07/2018 ; 04/12/2018
Fiscalité de la PI	07/12/2017 ; 29/03/2018 ; 07/12/2018
Actualités du droit des brevets	10/04/2018
Actualités du droit d'auteur et du numérique	17/05/2018
Actualités du droit des marques, dessins et modèles	31/05/2018
Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels	12-13/06/2018